



RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2021-2022**

Conseil d'établissement



École de la Magdeleine

1100, boul. Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1W8

Téléphone : 514 380-8899, poste 4071 / Télécopieur : 450-659-8410

Site Web : lamag.cssdgs.gouv.qc.ca / Courriel : lamagdeleine@cssdgs.gouv.qc.ca



Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Mesdames, Messieurs,

Voici le rapport annuel 2021-2022 qui vous renseigne sur l'école, son projet éducatif et les points traités au conseil d'établissement.

Lors des deux dernières années, l'équipe école a démontré sa capacité phénoménale de s'adapter aux changements fréquents et nécessaires pour faire face à la pandémie tout en s'assurant de la réussite scolaire des étudiants.

Après plus d'un an d'enseignement à distance, les élèves et professeurs ont pu finalement profiter d'un retour à la "normale". Tout en jonglant avec les changements constants des mesures sanitaires, l'équipe école a réussi à offrir tous les avantages d'une année scolaire bien remplie, en présentiel.

Merci à l'équipe école, aux élèves et aux parents pour votre contribution au succès de l'année scolaire 2021-2022.

Bonne lecture!

Sylvain Panneton, président

Mesdames, Messieurs,

Voici le rapport annuel 2021-2022 de l'école de la Magdeleine.

Vous y retrouverez l'ensemble des activités et projets qui se sont vécus à travers les murs de notre école. Une fois de plus, la situation pandémique a teinté nos façons de faire habituelles. Je tiens à souligner le travail exceptionnel de toute l'équipe de notre école, la résilience de nos élèves face à cette situation et la belle collaboration de nos parents. Plus que jamais, faire équipe ensemble a été primordial et a fait une différence dans ce contexte hors du commun.

Merci à vous tous!

Je vous souhaite une bonne lecture.

Sophie Dufault, directrice

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	5
2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	8
2.2 Activités réalisées et décisions prises	9
2.3 Résultats obtenus	13
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	14

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Durée écoulée du mandat
Mme Marlyn Bilodeau	Vice-présidente et déléguée substitut au comité de parents	2
Mme Evelyne Delude	Parent	1
M. Emad Ghali	Parent substitut	1
M. Bruno Hauzaree	Parent	1
Mme Rosine Knafo	Parent	2
Mme France Morissette	Déléguée au comité de parents	1
M. Sylvain Panneton	Président	2
Mme Josée Dubé	Enseignante	2
Mme Eveline Labrie	Enseignante	1
Mme Valérie St-Amour	Enseignante	4

Mme Karine Méthé	Enseignante	1
Mme Anne Lapointe	Enseignante substitut	1
Mme Caroline Huppée	Représentante du personnel professionnel	1
Mme Marie-lou Hutchinson	Représentante du personnel de soutien	1
M. Jean-Nicolas Lalonde	Élève	1
Mlle Eleonore-Alix Lejeune	Élève	1
Mme Sandra Blouin	Représentante de la communauté	1
M. Alexandre Domingue-Poirier	Représentant de la communauté	1

2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
19 octobre 2021	Ordinaire
16 novembre 2021	Ordinaire
14 décembre 2021	Ordinaire
25 janvier 2022	Ordinaire
22 mars 2022	Ordinaire
19 avril 2022	Ordinaire
17 mai 2022	Ordinaire
31 mai 2022	Ordinaire
21 juin 2022	Ordinaire
1 ^{er} septembre 2022	Ordinaire

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹			
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	19 avril 2022	Approbation	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	17 mai 2022	Approbation	
Approbation des contributions financières exigées	31 mai 2022	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	22 mars 2022	Approbation	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	31 mai 2022	Approbation	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	16 novembre 2021	Approbation	
Transmission de documents à l'intention des parents			
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	14 décembre 2022	Approbation	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	31 mai 2022	Approbation	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études			

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	25 janvier 2022	Adoption	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	25 janvier 2022	Approbation	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approbation	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	16 novembre 2022	Approbation	
Consultation des parents			
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves			
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	21 juin 2022	Approbation	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	19 avril 2022	Approbation	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	25 janvier 2022 22 mars 2022 17 mai 2022	Adoption Approbation Adoption	
Adoption du budget annuel de l'établissement	17 mai 2022	Adoption	
Autres activités réalisées (ex. : consultation, informations, projets spéciaux, etc.)			

2.3 RÉSULTATS OBTENUS

Programmes et projets offerts

- Programme d'éducation internationale (1^{re} à 5^e secondaire) (591 élèves)
- Profils : Basketball, Danse, Haltérophilie, Hockey, Musique, Sport et Théâtre (261 élèves)
- Programme de formation axée sur l'emploi (79 élèves)
- Programme régulier en 3^e secondaire (55 élèves)
- Programme régulier et enrichi en 4^e et 5^e secondaire (971 élèves)
- Programme d'enseignement spécialisé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage au secondaire (113 élèves)
- **Services complémentaires**: psychologie, orientation scolaire, psychoéducation, éducation spécialisée, animation à la vie étudiante, animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire et orthopédagogie.
- **Activités parascolaires** : 23 équipes sportives parascolaires et plus de 40 activités culturelles et sportives sont offertes aux élèves le midi et en fin de journée.
- **Vie étudiante** : plusieurs journées et semaines thématiques tout au cours de l'année : spectacles et films offerts à l'heure du midi.
- **Encadrement pédagogique** : tuteurs, récupération-midi, cours d'appoint, enseignement-soutien à la motivation et au comportement, enseignement-ressource aux apprentissages, bibliothèque, laboratoires d'informatique, orthopédagogie.

Plan de lutte à l'intimidation et à la violence

Comme prévu à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, voici les principaux résultats de notre Plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2021-2022 :

18 événements ont été traités en prévention plutôt qu'en réaction et 1 contrat de paix a été signé pour une population d'environ 2070 élèves.

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

ANNEXE 1 : Projet éducatif

ANNEXE 2 : Plan de lutte à l'intimidation et à la violence

ANNEXE 1 : Projet éducatif

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.36). Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

NOTRE VISION :

Après leurs années d'études à notre école, qu'aurons-nous permis aux élèves de développer? Que voulons-nous qu'ils deviennent?

Esprit critique

- L'élève aura à comprendre et à analyser différentes réalités.
- Il apprendra à porter un jugement et à prendre position.
- Afin d'appuyer cette prise de position, il conservera un raisonnement logique soutenu par des informations pertinentes qu'il aura choisies.
- Il développera sa capacité à distinguer les faits des interprétations, à évaluer l'information et à confronter les interprétations.

Méthodes de travail efficaces, autonomie et organisation

- Afin d'atteindre ses objectifs, l'élève sera en mesure de choisir et d'utiliser les outils appropriés.
- Pour répondre aux attentes, il sera capable de planifier et de prioriser l'exécution de ses travaux et de ses leçons.
- Il sera capable de gérer son stress pour mieux apprendre et exécuter les tâches demandées.

Compétences permettant de vivre des succès sur le marché du travail

- L'élève se construira une vision du monde par l'acquisition d'une culture générale.
- Il développera sa compétence à communiquer efficacement, autant à l'oral qu'à l'écrit.
- Il développera des habiletés sociales afin d'établir des relations harmonieuses et empreintes d'ouverture.
- Il fera l'acquisition de connaissances et développera les compétences qui permettront son entrée sur le marché du travail

NOS VALEURS :

Comment devons-nous agir pour que nos élèves puissent atteindre leur plein potentiel, devenir ce dont nous avons rêvé pour eux.

Veiller à ce que les élèves apprennent dans un milieu sain et sécuritaire

- Offrir à tous un milieu éducatif stimulant, accueillant, inclusif, sain et sécuritaire qui favorise l'apprentissage, le bien-être et la bienveillance.

Développer le lien avec l'élève

- Développer des liens significatifs et bienveillants qui feront en sorte d'augmenter la confiance de l'élève envers sa compétence et ses apprentissages.

Servir d'exemple, être un modèle

- Être des leaders inspirants qui agissent avec civisme et respect.

Croire en leur réussite

- Offrir à l'élève des occasions qui permettront à chacun de repousser ses limites et de maintenir un sentiment d'auto-efficacité élevée en les encourageant à persévérer et en leur permettant de vivre des réussites.

NOS ORIENTATIONS :

Améliorer la réussite de nos élèves

- Augmenter le taux de réussite de l'ensemble des matières de la 1re à la 5e secondaire.

Améliorer le taux de diplomation et de certification

- Augmenter le taux de diplomation en 5e secondaire.
- Diminuer le nombre d'élèves qui abandonnent à la formation axée sur l'emploi.

Développer un milieu de vie sain et sécuritaire

- Augmenter la proportion d'élèves qui bougent ou qui pratiquent une activité physique pendant au moins 60 minutes par jour.
- Maintenir ou augmenter la proportion d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
---	--	-------------	---------------------

ANNEXE 2 : Plan de lutte à l'intimidation et à la violence



**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :
Ça vaut le coup d'agir ensemble!**



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Date d'approbation du conseil d'établissement :				
Nom de l'école : de la Magdeleine	École Secondaire	Date : 11 avril 2022	Nombre d'élèves : 2077	Nom de la direction : Nathalie Bérubé Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Mélanie Deschamps, directrice adjointe
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Sandra Blouin, policière préventionniste Sophie Carrier Turmel, enseignante Rachel Dussureault, TES Pierre Plante, TES Véronique Simard, enseignante				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
---	--	-------------	---------------------

Ce plan s’inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l’atteinte de but 4 de la Convention de partenariat : l’amélioration d’un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s’inspire également des valeurs du Projet éducation de l’école.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de la situation							Outils référentiels
1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.	A. Portrait de la situation : Un sondage de la CSSDGS pour le PEVR a été réalisé en mars 2018. Il en est ressorti que le sentiment de sécurité chez nos élèves est de 87%.							
	B. Selon le sondage effectué durant l'année scolaire 2017-2018, lors de la démarche du plan d'engagement vers la réussite, 87 % des							
		Août 2021	Août 2020	Août 2019	Août 2018	Août 2017	Août 2016	Août 2015
	Évènements liés à l'intimidation ou à la violence ≤ 17	8 évènements	12 évènements	18 évènements	20 évènements	19 évènements	11 évènements	13 évènements
	Nos enjeux prioritaires : 1. Diminuer le nombre d'évènements liés à la violence et à l'intimidation; 2. Augmenter ou maintenir la proportion d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école d'ici 2023.							

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique : Recommandation pour toutes les prochaines révisions de plan de lutte pour les écoles secondaires : Ajout de mesures pour soutenir le programme Sexto à l'école.	Mesures déjà en place	• Diffusion des règles de conduite et des mesures de sécurité aux membres du personnel en début d'année lors des assemblées de secteur et dans le guide du personnel; • Sensibilisation faite par le comité intimidation violence et rappel de l'outil d'information (moyens et ressources) qui a été fait par le comité régional pour lutter contre la violence et l'intimidation (personnel des services complémentaires) en début d'année; • Diffusion d'un aide-mémoire dans le guide du personnel afin de mieux cibler et mieux intervenir; • Présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité (code de vie) aux élèves par les tuteurs en début d'année; <u>DIVERS ATELIERS OFFERTS :</u> • En 1^{re} secondaire : atelier de sensibilisation sur la cyber intimidation et les médias sociaux; • Présentation de la pièce « Prince Serpent » aux élèves de PEI 1^{re}, de 3^e secondaire régulier et certains groupes de l'adaptation scolaire (GAER). • En GAER et FPT 1-2 : Ateliers de sensibilisation sur la résolution des conflits offerts par les intervenants de Benado. • Sensibiliser les élèves à la différence par la visite de la Caravane de la tolérance en 1^{re}, 2^e secondaire et certains groupes en adaptation scolaire.;	Activités préventives dans les écoles Liste de programmes et d'outils pour prévenir la violence et l'intimidation à l'école Guide des ressources en prévention de l'intimidation et de la violence

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		• En 4e secondaire: ateliers offerts sur la prévention des gangs de rue et de l'exploitation sexuelle par une TES de l'école; • En 4^e secondaire et adaptation scolaire (GAER, FMS, PEP, Pré-DEP) : projet XOX, violence dans les relations amoureuses; • Présence d'une policière préventionniste (4 jours/semaine); • Présence des surveillants d'élèves matin-midi et fin de journée; • Interventions des TES et de la policière préventionniste lors de cas d'intimidation; • Adoption des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre. Les mesures déjà en place : offre de toilette pour élève non genré.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
	Mesures à ajouter	• Préparer un kiosque qui sera mis en place au début de la prochaine année scolaire afin de sensibiliser les élèves et de prévenir les situations de violence et d'intimidation; • Offrir des activités le midi et promouvoir ces activités (interphone et réseaux sociaux); • Tournée de classe composée de la direction, de TES et de la policière préventionniste et d'une TES des groupes adaptés qui font la tournée des classes de l'école afin de leur présenter les élèves qui ont une déficience intellectuelle et un TSA ainsi que leurs différences afin que les élèves des groupes visités comprennent mieux les particularités des élèves à besoin de notre école; • Adopter des pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre. Consulter un organisme spécialisé afin de mettre en place des activités qui offrent du soutien et de l'information aux jeunes touchés par la diversité affective, sexuelle, de genre ou en questionnement. Nos intervenants scolaires sont formés pour le programme SEXTO. Une mise à jour périodique des connaissances sur le programme est possible grâce à une offre de formation en continu sous forme de périodes de rétroaction.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire : <i>*Recommandation pour toutes les prochaines révisions de plan de lutte pour les écoles secondaires : Ajout de mesures pour soutenir le programme Sexto à l'école.</i>	Mesures déjà en place	• Transmettre l'information concernant les ressources traitant la violence et l'intimidation auprès des parents des élèves concernés (Benado, CAFE); • Diffuser les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents sur le site de l'école; • Diffusion du plan de lutte aux parents sur le site de l'école; • Diffusion du guide parent conçu par le comité régional de concertation contre l'intimidation et la violence.	
	Mesures à modifier	•	
	Mesures à ajouter	• Possibilité pour les parents de s'exprimer au conseil d'établissement lors de la période de questions du public; • Transmettre l'information concernant les ressources traitant la violence et l'intimidation auprès des parents des élèves concernés (Benado, CAFE) dans l'info-parent; • Mettre en place une équipe composée d'élèves (escouade) pour contrer l'intimidation. <i>Informer les parents des animations et ateliers faits en prévention à l'école (ex. animation de la policière préventionniste en classe et d'organismes communautaires).</i> <i>Exemples de projet proposés par les services policiers de notre territoire:</i>	<u>Guide « Mon pouvoir sur l'intimidation COMME PARENT »</u> - Guide créé en 2021 par les partenaires du réseau en collaboration avec le CSSDGS et traduit en 4 langues : <u>Disponible dans la TEAMS S.É. / Intimidation et violence / onglet parent :</u> <u>Guide version française ; Guide version anglaise ; Guide version russe ; Guide version espagnole.</u> <u>Et sur le site du CSSDGS aux endroits suivants :</u> https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend SEXTO :https://www.youtube.com/watch?v=v7WGC8JZnjU

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		Projet XOX : https://projetxox.ca/	
À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence Les sections en bleu concernent les ajouts liés au programme Sexto			
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant : a) Un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :		Actions en amont : - En début d'année, les TES font une tournée de classe afin de se présenter. Ils décrivent leur rôle et nomment qu'ils sont une personne-ressource en cas d'intimidation. De plus, ils précisent les endroits où les élèves peuvent se référer en cas d'intimidation. a) Comment un élève, un parent ou un membre du personnel peut : - Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation - L'élève peut se référer à un adulte (TES, enseignant, direction) qui va prendre en note sa plainte; - L'élève peut remplir un rapport d'événement d'intimidation ou de violence en version papier (au local 301 ou au secrétariat) ou avec le code QR se trouvant sur les affiches situées dans les toilettes, les corridors, etc.); - Formuler une plainte formelle au service de police.	Aide-mémoire dans le guide du personnel et sur le site de l'école/ Rapport d'événement d'intimidation ou de violence en version papier ou code Site du CSSDGS, onglet : <u>La résolution d'un différend et la résolution d'une situation d'intimidation ou de violence : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous.</u> Section : Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte à l'école concernant un acte d'intimidation ou de violence? ET Section : Processus de cheminement d'une plainte

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
b) Du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé par des élèves et/ou entre des élèves :		b) Signalement pour du matériel de pornographie juvénile : Lorsqu'un élève ou un membre du personnel dénonce une situation de sextage à un enseignant, ou à tout autre intervenant scolaire, ce dernier doit aviser l'un des responsables du projet Sexto de son établissement scolaire du signalement. IMPORTANT : <u>NE JAMAIS</u> visionner le matériel en question.	<u>Formation SEXTO</u> Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.
5. Les actions qui doivent être prises lorsque : a) Un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou quelque autre personne. b) Du matériel de pornographie juvénile est partagé et constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :		a) Les actions prises lors d'un acte d'intimidation ou de violence : <u>Voir comment intervenir (annexe 1)</u> b) Les actions prises pour du matériel de pornographie juvénile : 1) Informer les TES de tous les élèves impliqués de la situation; 2) Rencontrer les élèves et remplir la fiche d'incident avec les élèves impliqués (voir trousse); 3) Après avoir complété les fiches d'incidents, confisquer les appareils électroniques utilisés; 4) Pour une situation impliquant un élève d'un autre établissement scolaire, le TES doit communiquer avec son intervenant; 5) Communiquer avec le service de police pour les informer que vous êtes dans une situation Sexto; 6) À la demande des policiers, remplir une déclaration statutaire;	Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation. Personnes contactes école/police pour le suivi du dossier Sexto et pour du soutien : ▪ Sûreté du Québec : Agente Sabrina Carbonneau (secteur SUD) ▪ Châteauguay : Agente Jenny Lavigne (Secteur OUEST) ▪ Mercier : Agente Francine Duval (Secteur OUEST) ▪ Roussillon : Agente Sandra Blouin (Secteur NORD et NORD-OUEST)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		7) Faire un signalement à la DPJ.	
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant : a) Un acte d'intimidation ou de violence : b) du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé:		a) Un acte d'intimidation ou de violence : • Modalités de déclaration d'événement favorisant le respect de la confidentialité : formulaire du rapport d'événement et code QR transmis dans une boîte courriel à une personne désignée; • Intervention individuelle auprès des personnes impliquées; • Ne pas révéler le nom des élèves impliqués lors de la communication aux parents. Pour chaque parent, donner uniquement l'information qui concerne leurs enfants. b) du matériel de pornographie juvénile qui a été partagé : Le contenu des appareils électroniques n'est jamais consulté ou visionné. À l'étape de remplir la grille d'évaluation de l'incident, chaque élève impliqué est rencontré seul par l'intervenant formé pour conserver la confidentialité et ne pas contaminer sa version des faits. Limiter la diffusion d'informations au strict minimum et demander aux jeunes impliqués ainsi qu'à leurs parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la victime, les autres jeunes impliqués, ainsi que leur vie privée.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à : a) Un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoïn ou à l'auteur d'un tel acte : b) Un élève victime de partage de matériel de pornographie juvénile ainsi que celles offertes aux élèves impliqués:		a) Élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence : <u>Voir tableau du protocole d'encadrement en matière d'intimidation (annexe 2)</u> b) Élève victime de partage de pornographie juvénile : Mesures de soutien offertes par les TES à la victime et à la personne signalante, si elles ne sont pas la même personne, afin de les rassurer et de les soutenir durant tout le processus. Rencontre de sensibilisation effectuée par la policière préventionniste auprès de tous les jeunes impliqués dans la situation afin de les sensibiliser et de les informer des impacts ainsi que des conséquences légales reliées à la pornographie juvénile. Les jeunes sont accompagnés de leur parent et à la rencontre a lieu au poste de police.	Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation. Aide-Mémoire Pochette d'intervention Sexto

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard : a) Des actes d'intimidation ou de violence <i>selon la gravité ou le caractère répétitif</i> de ces actes b) Du type de comportement ciblé à la suite de l'analyse de la situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé (comportement impulsif ou malveillant) :		a) En lien avec le code de vie de l'école, tous les gestes d'intimidation ou de violence peuvent engendrer : • Contrat de paix; • Geste de réparation (à évaluer); • Reprise de temps ou convocation à l'extérieur des heures de cours; • Confiscation d'un objet; • Réflexion ou lettre d'excuses; • Remplacement ou remboursement d'un objet; • Une suspension interne ou externe de l'école (durée indéterminée); • Référence à un autre service du CSSDGS (BÉNADO, Répit secondaire, psychologue, TS); • Référence à un service externe (CLSC, CAFE, Justice alternative, etc.). • Une plainte à la police; • Changement d'école. b) En lien avec une situation de sextage : Dans une situation de sextage qualifiée d'acte impulsif où le programme SEXTO est mis en action : Une rencontre de sensibilisation est organisée entre le policier et le ou les jeunes impliqués dans la production et/ou distribution du matériel de pornographie juvénile. Dans une situation de sextage qualifiée d'acte malveillant, prévoir une consultation entre l'équipe multi de l'école et le service de police en charge du dossier pour orienter les actions à mettre en place et les mesures disciplinaires, s'il y	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
		a lieu, auprès des jeunes impliqués <u>au cours</u> de l'enquête policière (l'enquête peut s'échelonner sur plusieurs mois).	
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant : a) Un acte d'intimidation ou de violence : b) Une situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé:		a) Un acte d'intimidation ou de violence : Le suivi sera assuré par le TES, la psychoéducatrice ou par la direction selon le plan établi avec la personne concernée. • Valider que les gestes de violence ou d'intimidation aient pris fin; • Valider que les mesures de soutien aient été appliquées; Retour avec le parent, le ou les témoins et la personne qui a fait le signalement b) Une situation de sextage où du matériel de pornographie juvénile a été partagé : Aucun suivi n'est requis puisque le dossier sera traité par le policier à la suite des interventions dans le cadre du programme Sexto. <u>TOUTEFOIS</u>, si le ou les jeunes impliqués se voyaient récidiver, une enquête policière serait privilégiée et des accusations criminelles pourraient être portées. De plus, des ressources sont remises aux jeunes impliqués tels que : AidezMoiSVP.ca, cyberaide.ca, la documentation du Centre canadien de la protection de l'enfance qui se retrouve dans la trousse d'intervention Sexto, le guide pour les parents de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, etc.	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
---	--	-------------	---------------------

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur **la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur** de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)

Comment intervenir lors d'un comportement d'intimidation ou de violence

Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, d'intervenir pour assurer la sécurité de chacun. Cet aide-mémoire guide les interventions de l'adulte qui est témoin d'une manifestation.

Mettre fin à la violence

Exiger l'arrêt du comportement en personnalisant l'intervention.

S'assurer que les témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Il est important qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, qu'ils comprennent que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

Demander ensuite aux témoins de quitter les lieux ou de reprendre leurs activités.

Orienter vers les comportements attendus

Informar l'élève qui a commis l'acte de violence qu'il y aura un suivi à son comportement en se référant au protocole d'encadrement en matière d'intimidation qui se trouve dans la pochette.

Recueillir la version de l'élève qui a commis l'acte d'intimidation ou de violence et lui demander un changement de comportement.

Vérification sommaire auprès de l'élève intimidé

S'adresser à l'élève qui a subi l'acte de violence pour évaluer sommairement s'il s'agit d'un acte isolé ou d'une situation d'intimidation.

Lui rappeler qu'il a droit à la sécurité ainsi qu'au respect de tous et que la situation sera signalée.

L'inviter à signaler à un adulte en qui il a confiance ou à utiliser les mécanismes de signalement prévus par l'école toute situation de violence ou d'intimidation qui survient. L'élève a accès à un code QR sur la pochette dans la classe ou sur des affiches installées à divers endroits dans l'école. Il peut également se procurer une version papier du rapport d'événement au local 301 ou au secrétariat des élèves.

ANNEXE 1

Informez, consignez et transmettez

Informez l'élève qu'un adulte assurera un suivi auprès de lui.

Signaler la situation en remplissant le rapport d'événement fourni dans cette enveloppe ou la version numérique disponible sur la plateforme TEAMS 007-Magdeleine-Intimidation-Violence. Le remettre ensuite à la direction adjointe.

Protocole d'encadrement en matière d'intimidation

	1 ^{re} rencontre	2 ^e rencontre	3 ^e rencontre
Qui ?	Intimidateur Parent Intervenante du milieu Psychoéducatrice et / ou T.É.S Direction de niveau Policier-préventionniste	Intimidateur Psychoéducatrice et / ou T.É.S Direction de niveau Courriel au parent	Intimidateur Psychoéducatrice et / ou T.É.S Intimidé (si possible)
Contenu ?	Explication de la situation; Reconnaissance des gestes posés; Explication du protocole; Conséquences légales; Offrir des outils/documentation; Définition de l'intimidation; Types d'intimidation; Signature du contrat.	Prendre conscience de ce qui amène l'intimidateur à agir de cette façon; Développer des habiletés sociales; Moyens pour enrayer l'intimidation; Référer à un organisme externe au besoin; Révision et signature du contrat au besoin.	Impact sur l'intimidé; Conséquences à court et long terme; Suivi sur les moyens pour enrayer l'intimidation; Révision et signature du contrat au besoin.

*** Signature du contrat : Signifie que l'intimidateur participe et complète chacune des étapes du protocole d'encadrement en matière d'intimidation, qu'il assimile les notions présentées et qu'il est conscient qu'un nouvel évènement d'intimidation pourrait entraîner pour lui une judiciarisation et une expulsion de l'école. ***

Intimidé

Qui ?	Contenu ?
Intimidé Témoin Psychoéducatrice et/ou T.É.S Parent ou contact au parent Direction de niveau Policier-préventionniste	Assurer la sécurité, mettre en place des mesures de protection si nécessaire; Soutien et accompagnement; Offrir des outils/documentation; Recherche de solutions en impliquant les parents; Référence à des ressources professionnelles externes si nécessaire; Suivi avec personnel de l'école selon les besoins du jeune.